LDC Lutte de Classes éducation
Section Ardèche
Maison des Syndicats
18 avenue de Sierre – 07200 Aubenas
tél : 06 95 13 30 70
e-mail : ardeche@ldc-education.org
https://ldc-education.org

Réunion d'Information Syndicale (RIS)

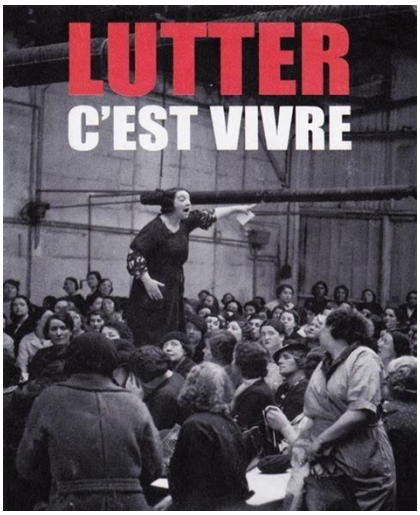

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à 18h00
à **Aubenas**
Maison des Associations
7 Avenue de la Gare / bureau n°8, 1er étage.

Réformes actuelles, conditions de travail
Situation sociale et syndicale

Venez en discuter pour organiser la riposte.

Tout.e salarié.e a le droit de participer à des heures d'informations syndicales, quel que soit son statut, sur son temps de travail (Code général de la fonction publique, articles R 215-11 à R 215-16).
Les personnels du premier degré ont droit à 3 demi-journées (soit 9h) par an de réunion d'information syndicale (RIS), à décompter des heures d'animations pédagogiques pour les enseignant.e.s.
Il faut informer la hiérarchie (l'employeur) de sa participation 48h à l'avance à l'aide du modèle de lettre en PJ par courrier ou via la messagerie professionnelle.
Les personnels précaires n'ont pas à informer leur supérieur hiérarchique si la réunion à lieu hors temps de travail.